

**République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT**

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 21 octobre 2024**  
~~~~~

**FESTIVAL ALIMEN'TERRE
OCTROI D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION "DEMAIN LA TERRE!".**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 21 octobre 2024 à 18h00 en Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 10 octobre 2024.

Étaient présents ou
représentés

M. Jean-François SOTO, Mme Nicole MORERE, M. Ronny PONCE, M. Pierre AMALOU, Mme Josette CUTANDA, M. Jean-Pierre PUGENS, Mme Béatrice FERNANDO, Mme Véronique NEIL, M. Xavier PEYRAUD, M. Robert SIEGEL, M. Pascal DELIEUZE, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Henry MARTINEZ, M. Yves GUIRAUD, Mme Monique GIBERT, M. Philippe SALASC, M. José MARTINEZ, M. Jean-Marc ISURE, Mme Martine LABEUR, Mme Marie-Hélène SANCHEZ, M. Philippe LASSALVY, M. Marcel CHRISTOL, M. Thibaut BARRAL, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Mme Martine BONNET, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Daniel JAUDON, Mme Marie-Françoise NACHEZ - M. Jean-Louis RANDON suppléant de M. Bernard GOUZIN, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND.

Procurations

Mme Jocelyne KUZNIAK à M. Pascal DELIEUZE, M. David CABLAT à Mme Véronique NEIL, Mme Roxane MARC à M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Chantal DUMAS à M. Henry MARTINEZ, M. Olivier SERVEL à M. Marcel CHRISTOL, Mme Christine DEBEAUCE à Mme Marie-Hélène SANCHEZ, M. Jean-Claude CROS à M. Jean-François SOTO, Mme Valérie BOUYSSOU à M. Jean-Pierre PUGENS, M. Claude CARCELLER à M. José MARTINEZ, Mme Florence QUINONERO à M. Jean-Marc ISURE.

Excusés

M. Anthony GARCIA, M. Yannick VERNIERES, Mme Christine SANCHEZ, M. Christian VILONG, M. Gregory BRO.

Absents

M. Nicolas ROUSSARD, M. Laurent ILLUMINATI.

Quorum : 25	Présents : 31	Votants : 41	Pour : 41 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part : 0
Secrétaire de séance : Marie-Hélène SANCHEZ			

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code général des collectivités territoriales, en particulier ses articles L5211-36 et L2311-7 ;

VU l'arrêté préfectoral n°2023-10-DRCL-0518 en date du 10 octobre 2023 fixant les derniers statuts en vigueur de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, et en particulier sa compétence en matière de développement économique ;

VU la délibération n°2510 du Conseil communautaire en date du 22 mars 2021 relative à l'actualisation du projet de territoire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault pour la période 2016-2025, notamment les enjeux de promotion des produits agricoles du territoire identifiés dans l'objectif stratégique 1 visant à développer une agriculture durable de qualité, à haute valeur paysagère et économiquement viable ;

VU la délibération n°2796 du Conseil communautaire en date du 21 février 2022 relative à l'adoption du règlement d'aides en faveur des opérations événementielles viticoles et agricoles en vallée de l'Hérault ;

VU la délibération n°3223 du Conseil communautaire en date du 27 novembre 2023 relative au vote du budget primitif 2024 de la communauté de communes ;

VU la délibération n°3464 du Conseil communautaire en date du 25 mars 2024 relative au projet alimentaire territorial en Pays cœur d'Hérault ;

VU la demande de subvention de l'association DEMAIN LA TERRE pour l'organisation de la « semaine du goût, de l'alimentation et de l'agriculture durable en Cœur d'Hérault » Festival ALIMEN'TERRE du 15 au 20 octobre 2024 ;

VU l'avis favorable de la commission « économie attractive et durable » en date du 19 septembre 2024 ;

CONSIDERANT que dans le cadre du Festival ALIMEN'TERRE du 15 au 20 octobre 2024, l'association DEMAIN LA TERRE organise « la semaine du goût, de l'alimentation et de l'agriculture durable en Cœur d'Hérault », en partenariat avec les acteurs du monde agricole, en proposant des espaces et du temps pour parler d'alimentation et d'agriculture sous différentes approches et avec différents publics,

CONSIDERANT la demande de subvention de l'association DEMAIN LA TERRE afin que la communauté de communes participe au financement des frais d'organisation, d'animation et de communication de cette manifestation dont le budget prévisionnel s'élève à 8 356 €,

CONSIDERANT que cette demande répond aux critères du règlement d'aides en faveur des opérations événementielles viticoles et agricoles visant à soutenir la valorisation et la promotion des producteurs, des savoir-faire, des produits et du terroir,

CONSIDERANT que cette manifestation entre dans les objectifs du plan alimentaire territorial du Cœur d'Hérault,

CONSIDERANT qu'à ce titre et au regard des autres manifestations soutenues, la commission « économie attractive et durable » propose un soutien de 1 000 € à l'organisation de « la semaine du goût, de l'alimentation et de l'agriculture durable en Cœur d'Hérault » portée par l'association DEMAIN LA TERRE dans le cadre du Festival ALIMEN'TERRE,

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'attribuer une subvention de 1 000 € à l'association "DEMAIN LA TERRE!" pour l'organisation de « la semaine du goût, de l'alimentation et de l'agriculture durable en Cœur d'Hérault » dans le cadre du Festival ALIMEN'TERRE,
- de réserver à cet effet les crédits prévus au budget,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes au versement de cette aide.

Transmission au Représentant de l'État
N° 3633

Publication le 22/10/2024

Notification le

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le 22/10/2024

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20241021-18990-DE-1-1

Auteur de l'acte : Jean-François SOTO, Président de la
Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

Secrétaire de séance



Marie-Hélène SANCHEZ